

Handicap, apprentissage et alternance



Les nouvelles mesures
de l'Agefiph pour vous aider
à trouver un contrat
en alternance
dans une entreprise privée.

Vous souhaitez vous former ? Obtenir une qualification reconnue tout en travaillant ?

Optez pour un contrat en alternance: contrat d'apprentissage ou contrat de professionnalisation.

Deux aides exceptionnelles* aux entreprises pour soutenir les embauches de personnes handicapées

En contrat d'apprentissage

- de 1000 € à 3500 € pour un contrat de 6 à 36 mois et 4000 € pour un CDI

En contrat de professionnalisation

- de 1500 € à 4500 € pour un contrat de 6 à 36 mois et 5000 € pour un CDI

Retrouvez tout en détail sur:

www.agefiph.fr

www.handicap.gouv.fr

* Ces deux aides sont ouvertes pour les contrats conclus entre le 11 mai 2020 et le 28 février 2021.



Cumulé avec les aides de l'État, le soutien de l'Agefiph permet à l'entreprise de bénéficier jusqu'à 13000 € pour l'embauche d'une personne handicapée en alternance.



74%

DES PERSONNES HANDICAPÉES OBTIENNENT UNE QUALIFICATION, UNE CERTIFICATION OU UN DIPLÔME À LA FIN DU CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

Des Ressources Handicap Formation (RHF) pour aider les organismes de formation à prendre en compte votre handicap

La RHF aide les organismes de formation et les Centres de Formation d'Apprentis (CFA) à identifier et mettre en place les aménagements nécessaires à la compensation des conséquences de votre handicap: adapter le rythme de la formation, revoir les supports pédagogiques, aménager les épreuves...

Pour en savoir plus:

Rapprochez-vous de votre organisme de formation



Un référent handicap est dorénavant à votre disposition dans tous les CFA: il veille au bon déroulé de votre parcours et facilite la mise en place des aménagements nécessaires.

Des aides pour financer la compensation de votre handicap en entreprise et en centre de formation

Pour en savoir plus:
www.agesfiph.fr



Vous êtes bénéficiaire de la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) et alternant dans une entreprise privée? Les CFA disposent de financements complémentaires pour personnaliser et aménager votre parcours professionnel.

Comment décrocher un contrat en alternance ?

Les conseils et l'accompagnement de votre conseiller Cap Emploi, Pôle Emploi, Mission Locale

Pour vous faciliter l'accès aux contrats en alternance et sécuriser votre parcours en formation et en entreprise votre conseiller peut :

- Vous orienter vers des formations préalables à l'alternance permettant de découvrir de nouveaux métiers.
- Vous aider à **identifier le type de contrat** le mieux adapté à votre projet.
- Vous accompagner dans **vos démarches de recherche d'entreprises et faciliter votre recrutement**.
- Identifier avec vous et votre employeur, **les solutions** destinées à compenser les conséquences de votre handicap.

**Handicap,
apprentissage
et alternance**

**UNE CHANCE
POUR TOUS
UN AVENIR
POUR CHACUN**